

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU JEUDI 03 FEVRIER 2022
A 20H30**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 janvier 2022 s'est réuni à LUNÉVILLE, à la salle Le Réservoir, en rez-de-chaussée, sous la présidence de Catherine PAILLARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric BREGÉARD, Edith BAGARD, Gérald BARDOT, Catherine LAURAIN, François FRASNIER, Virginie GENOT, Jonathan HAUVILLER, Colette MANSUY, Adjoint. Jacques LAMBLIN, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Michel BOESCH, Benoît TALLOT, Pierre Jean COURBEY, Claude BAILLY, Catherine DUCHENE, Stéphane DECUGIS, Valérie DIDIER, Ludovic CHAUMET, , Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Alexandra HUGO-CAMBOU Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Nolan BARTHEL, Anne-Marie DI MARINO, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Etienne MAIRE, Thibault VALOIS, Laetitia SAUSSAY, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSES : Marie VIROUX (pouvoir Alexandra HUGO-CAMBOU), Caroline THOMAS (pouvoir Nolan BARTHEL), Pascal L'HUILLIER (pouvoir Thibault VALOIS).

ÉTAIT ABSENTE : Christelle VIVOT.

Valérie DIDIER est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 04 février 2022.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

**DELIBERATION N° 2022-017 - ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : Catherine PAILLARD**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Valérie DIDIER pour remplir cette fonction.

**DELIBERATION N° 2022-018 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021
RAPPOREUR : Catherine PAILLARD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021.

**DELIBERATION N° 2022-019 – PLAN D' ACTIONS 2022 – PLUS BELLE MA VILLE – ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS
RAPPORTEUR : Catherine PAILLARD**

La ville de Lunéville place l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie au cœur de ses préoccupations.

La Municipalité entend en effet assurer aux Lunévillois et aux visiteurs des espaces publics toujours plus verts et plus agréables. Ceux-ci sont de véritables vecteurs de convivialité et d'attractivité. Année après année, la Municipalité, en offrant de nouveaux espaces publics aménagés et végétalisés, répond aux attentes des Lunévillois et des visiteurs d'une ville toujours plus sereine et plus agréable à vivre.

Afin de poursuivre dans cette dynamique vertueuse, la Municipalité entend prolonger son action en proposant un « Plan d'Actions 2022 – Plus Belle Ma Ville ».

Ce nouvel outil a vocation à renforcer la coopération et la coordination de l'ensemble des agents de la ville afin de proposer à nos administrés des services toujours plus efficaces.

Pour ce faire, un poste de pilote de proximité a été créé. Un travail de réorganisation des services dédiés à l'aménagement urbain est engagé. Il sera accompagné d'une démarche positive visant à développer la formation des équipes, à optimiser et renouveler le matériel mis à disposition des agents pour de meilleures pratiques réductrices de pénibilité.

Cette initiative a aussi pour objectif de sensibiliser et de soutenir les administrés dans leurs démarches citoyennes durables et éco-responsables. De son côté, la Municipalité veillera à la promotion de ces actions et poursuivra ses efforts de sensibilisation, en déployant une communication propre à destination de tous.

Ce plan d'actions a également pour but de rappeler que la Municipalité est garante de l'ordre public, à savoir la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique. Prioritairement, la Municipalité entend encourager et promouvoir toutes les actions de pédagogie en direction des administrés. Dans le cadre de sa politique de lutte contre les incivilités, la ville pourra cependant être amenée à recourir à la force publique. Pour favoriser la régulation de l'occupation du domaine public, la ville veillera au respect des occupations du domaine public.

La mise en œuvre de ce plan d'actions en 2022 sera un véritable projet transversal pour les services municipaux. Chacun aura son rôle à jouer et la cohésion de tous sera la clé pour mener à bien les 14 actions du programme 'Plus belle ma ville'.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Pascal L'HUILLIER, Anne-Marie DI MARINO, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Etienne MAIRE, Thibault VALOIS, Laetitia SAUSSAY),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- Adopte le plan d'actions « Plus Belle Ma Ville », annexé à la présente convocation.

DELIBERATION N° 2022-020 – PLAN D' ACTIONS 2022 – PLUS BELLE MA VILLE – TARIFICATION POUR ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

RAPPORTEUR : Catherine PAILLARD

Dans le cadre de plan « Plus Belle Ma Ville » la Municipalité souhaite mettre en œuvre l'ensemble des leviers à sa disposition pour améliorer le cadre de vie des Lunévillois et des visiteurs de notre Ville. Aussi, cette feuille de route s'articule autour de l'organisation des services municipaux, des moyens qui leur sont dévolus et les campagnes de sensibilisation pour, et avec les citoyens.

Au-delà de ces actions vertueuses, la Ville de Lunéville entend également renforcer ses possibilités de sanctions. En effet, la propreté est l'affaire de tous et les incivilités, constatées chaque jour, ne sont pas tolérables. Les comportements irrespectueux en matière de propreté ne peuvent rester sans réponse et doivent donc être sanctionnés avec la plus grande fermeté.

C'est pourquoi, il est proposé de facturer l'enlèvement des déchets retrouvés sur l'espace public en dehors des modalités réglementaires de collectes, soit 150 € par opération. Ce coût correspond aux moyens humains et matériels mobilisés (intervention des agents de la voirie et de la police municipale, transport en déchèterie, traitement des déchets, nettoyage des lieux).

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Pascal L'HUILLIER, Anne-Marie DI MARINO, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Etienne MAIRE, Thibault VALOIS, Laetitia SAUSSAY),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- Approuve un tarif de 150 € pour l'enlèvement des ordures ménagères déposées en dehors des modalités réglementaires de collecte.

**DELIBERATION N° 2022-021 – PLAN D’ACTIONS 2022 – PLUS BELLE MA VILLE – RESSOURCES HUMAINES
CREATION ET MODIFICATION DE POSTES – MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

RAPPORTEUR : Catherine PAILLARD

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'évolution des postes et avec la mise en place du plan de propreté, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs par :

- la création d'un poste de pilote de proximité – Aménagement Urbain,
- la création d'un poste d'agent d'entretien des espaces paysagers – Parcs et Jardins,
- le passage à temps complet 100 % d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe – Affaires Scolaires

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- Décide la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus.
- Précise que les crédits figurent au budget prévisionnel 2022, chapitre 012.

**DELIBERATION N° 2022-022 – PLAN D’ACTIONS 2022 – PLUS BELLE MA VILLE – REGLEMENT DES
TERRASSES DE CAFES ET RESTAURANTS, ETALAGES ET CHEVALETS**

RAPPORTEUR : Catherine PAILLARD et Claude BAILLY

Dans le cadre de la mise en place du Plan Propreté, et afin de favoriser la coexistence de chacun sur l'espace public, d'améliorer le cadre de vie, de maintenir la labellisation « 4^{ème} Fleur » ainsi que « Ville d'Art et d'Histoire », le tout dans le respect du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR), la commune de Lunéville organise une campagne d'incitation à la requalification des terrasses de cafés et restaurants, des étalages et des chevalets.

Pour ce faire, un règlement des terrasses de cafés et restaurants, des étalages et des chevalets a été complété. Son respect sera encouragé par l'attribution d'une subvention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 11 février 2010.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- Approuve le règlement des terrasses de cafés et restaurants, des étalages et des chevalets, annexé à la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION N° 2022-023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE VOIRIE 2022

RAPPORTEUR : François FRASNIER

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée 23h20.

Fait, à LUNEVILLE, le trois février deux mille vingt-deux.

La Présidente,

Catherine PAILLARD



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Paillard", is written over the right side of the official stamp.